

Parémie bretonne et religion*

Le proverbe (1) entretient des relations avec la religion à plus d'un titre.

Il existe d'abord un parallèle entre le message d'Eglise et le langage proverbial : tous les deux sont péremptoirs et totalisants. Mais dans leur mode d'énoncé comme dans leur contenu ces deux enseignements se rencontrent-ils ?

Le proverbiaire porte la marque de la place du fait religieux dans la tradition populaire mais renseigne-t-il sur la façon dont une société prend à son compte les enseignements d'Eglise ?

Un corpus proverbial fait référence à l'articulation sociale de l'Eglise en tant que corps constitué car les proverbes ne se privent pas de remettre chacun, fût-il homme d'Eglise, à sa place. Dans quelle mesure ces indications ne doivent-elles pas être relativisées ?

Voilà quelques questions que j'aimerais soumettre à votre réflexion à la lumière de la parémie de langue bretonne.

*
**

Le message proverbial et celui de l'Eglise se rencontrent dans leur dessein qui est d'instruire et de corriger.

La référence à l'expérience de la vie différencie le proverbe de l'enseignement de l'Eglise, qui elle se réfère aux Ecritures, mais cette référence au vécu est implicite, aussi n'apparaît-elle pas dans l'énoncé du proverbe.

D'où une première difficulté : celle de délimiter dans le proverbiaire la matière qui est d'origine religieuse. La morale d'Eglise ne rejoint-elle pas la morale universelle ?

* Dans un souci de cohérence toutes les citations du proverbiaire breton seront transcrites en Orthographe Unifiée.

(1) Pour les problèmes de définition des proverbes voir L. KERGOAT, *Proverbe et définition des genres courts* in Klask 01 1989.

Les Commandements de Dieu, à partir de leur 4^e proposition, relèvent du code de toute société. Le proverbiaire breton les a aussi traduits en formules allégoriques. Le 7^e Commandement, « Tu ne voleras point », inspire le proverbe suivant :

« *Ar madoù gwall akizitet
A ya en noz d'o hent.* » (2)

(Biens mal acquis s'en retournent la nuit)

Ainsi tout manquement aux normes morales admises, quand bien même on n'utilise pas le terme de « péché » pour le nommer, est blâmé par le proverbe, fût-ce le défaut le plus commun, comme l'orgueil par exemple :

« *An orgouilh a zo e pep lec'h,
Betek e sac'h ar soner.* » (3)

(L'orgueil est partout, jusque dans le sac du sonneur.)

Cette complémentarité entre le langage moralisateur du proverbe et la parole du prêtre explique que ces derniers aient été parmi les collecteurs les plus zélés de la matière proverbiale : plus de la moitié des principaux corpus bretons (une quinzaine de 100 proverbes et plus) l'ont été par des membres du clergé. Dès son premier numéro en 1865, l'hebdomadaire de langue bretonne *Feiz ha Breiz* ouvrait ses colonnes aux collections de proverbes. La rubrique des « Lavaroù kozh » (vieilles sentences) a été depuis l'une des constantes de la presse bretonnante d'influence religieuse : *Le Courrier du Finistère*, *Kroaz ar Vretoned*, *Dihunamb...*

*
**

S'il est impossible de délimiter clairement le domaine parémiologique qui relève de la codification morale d'inspiration religieuse, il est tout aussi ardu de prouver l'influence stylistique d'un texte religieux sur l'énoncé d'un proverbe. Tout au plus pouvons-nous relever quelques similitudes.

La Bible, en effet, permet plus d'un rapprochement :

« *En un dezerzh eo gwell bezañ
Ha kaout eno peoc'h da vevañ
Eget ned eo chom asambles
Gant gwreg ebet mard eo follez.* »

(2) GREGOIRE DE ROSTRENEZ, *Dictionnaire françois-celtique*, 1732, acquis.

(3) Ms D. BERNARD, Arch. dép. Fin. 101 J 106.

(Il vaut mieux être dans un désert et y trouver la paix que de vivre avec une épouse si celle-ci est folle.)

Cette sentence qui est attestée dans plusieurs recueils depuis le *Bugel Fur* (4) semble être la paraphrase du Livre des Proverbes XX 19 : « Mieux vaut habiter dans un pays désert qu'avec une femme acariâtre et chagrine ». L'origine lettrée de la locution est dans ce cas confirmée par la lourdeur peu proverbiale de sa formulation.

Un certain nombre d'autres énoncés proverbiaux tolèrent encore la comparaison avec les Ecritures :

« *Un amezeg mat a zo gwell
Evit ned eo kerent a-bell.* » (5)

(Un bon voisin vaut mieux que des parents éloignés) est le pendant de « Mieux vaut un ami proche qu'un frère éloigné » (Pr XXII 10).

« *Ne oar ket evit servijañ daou vestr asambles* » (6) (on ne peut servir deux maîtres à la fois) correspond à l'Evangile de Saint-Luc XVI 31 : « Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. »

En fait nous touchons là tout simplement à la sagesse populaire universelle à laquelle les Ecritures sont aussi redevables. Poser la question de l'antécédence ou de l'influence de l'écrit sur l'oral est, en la matière, un faux problème.

L'influence des livres d'édification religieuse sur le proverbiaire est-elle plus évidente ? Ceux-ci manient fréquemment la parabole et la comparaison métaphorique qui relèvent aussi de la technique proverbiale. Ils sont riches en énoncés sentencieux qui prennent parfois la forme de maximes. Cependant, rarement le proverbe, dans sa formulation populaire, y trouve place. Faut-il l'expliquer par le fait que la majorité de ces ouvrages soit la copie de modèles français ?

Le seul corpus important de sentences religieuses qui tentent de passer en proverbes est constitué par les « intrus » qui apparaissent dans des recueils de locutions présentées comme populaires. Dans une collection d'une dizaine de « lavaroù kozh » qui fait office de feuilleton dans le *Courrier du Finistère* ou *Kroaz ar Vretoned* se glisse une sentence dont la formulation trop directive relève du prosélytisme du prêtre collecteur plutôt que de la tradition populaire. Cette matière rapportée est facile-

(4) *Dialog entre un doctor hac ur buguel*, de Ploësquellec, s.l.n.d.

(5) *Proverbou spagnol, troet e verzou brezonnec gant M***, Quimper, s.d., 51.

(6) *Krenn-lavario Bro-Dreger dastumet gant an Aotrou Hingant Guyon*, Saint-Brieuc, 1899, 31.

ment repérable car si elle est abrupte dans son propos, elle est toute aussi brute dans sa forme :

« *N'eo ket difennet kaout madoù
Met stagañ outo re ar c'halonoù* »

(Il n'est pas défendu d'avoir des biens mais de trop s'y attacher) lit-on dans *Kroaz ar Vretoned* 113 1907 dans une rubrique de proverbes (7).

Sur les 165 sentences publiées en 1901-1902 par *Feiz ha Breiz* sous le titre proverbes bretons-français près du tiers sont, à l'évidence des énoncés d'auteur.

Le genre semble d'ailleurs rencontrer la faveur du lecteur bretonnant. Gabriel Milin ne publiait-il pas en 1868 un recueil de plus de 1 200 « proverbes » (8) qui avaient pour caractéristique d'être de la main de l'auteur lui-même. La lecture de *Kroaz ar Vretoned*, *Feiz ha Breiz* et *Dihunamb* montre que G. Milin a fait de nombreux émules.

C'est que la formule concise et surtout rimée du proverbe breton — « proverbe » ne se traduit-il pas parfois par « rim » en breton ? (9) — a séduit plus d'un prêtre en quête d'une technique didactique efficace.

Les catéchismes de langue bretonne des trois évêchés de Basse-Bretagne ont d'ailleurs appliqué le procédé à leur usage. Les Commandements de Dieu, de même que ceux de l'Eglise s'y présentent sous forme de couples de vers octosyllabiques, la mesure courante du proverbe :

*7e C. : « Laerezh na mirout madoù den
Gant gouiziegezh ne ri biken. »*

(Voler ni garder les biens d'autrui, en connaissance de cause tu ne feras jamais) (10).

Le procédé prosodique emprunté au proverbe distingue l'énoncé du langage courant. La structure rythmique qu'on lui donne et qui repose sur sa construction binaire et la rime a un but mnémonique : dans une civilisation de l'oralité, les formules lapidaires créent le besoin d'être répétées et ont donc quelque chance de durer dans le temps.

La formule proverbiale est reçue, par ailleurs, comme un argument d'autorité : elle constitue en quelque sorte une recette de « prêt-à-

(7) *Lavariou koz a bep seurt*, in *Kroaz ar Vretoned* 113, 1907.

(8) G. MILIN, *Furnez ar geiz euz a Vreiz*, Lefournier, Brest, 1868.

(9) J. MOAL, *Supplément lexico-grammatical...*, Desmoulin, Landerneau, 1890, « Proverbe ».

(10) *Katekiz eskopti Kemper ha Leon*, de Kerangal, Kemper, (1908), p. 27.

penser ». Il est donc bien tentant d'essayer d'user de la vertu inhibante du proverbe en lui empruntant sa technique. Les publicitaires contemporains ne me contrediront pas sur ce point.

S'il y a eu échange entre le discours d'Eglise et la parole proverbiale, il n'est clairement repérable que dans un sens et il tient plus de l'emprunt d'une technique stylistique que de l'adoption d'un discours.

*

**

Les références à la religion sont pourtant fréquentes dans le proverbe breton mais elles relèvent du domaine de la recette pratique, de la formulation concrète.

Les références au calendrier religieux servent de repères pour jalonner la longue suite annuelle des jours.

Le calendrier oral qu'elles composent sert de mètre pour mesurer l'année :

« *Nedeleg ha Gouel Yann
A laka ar bed etre div rann ;
Kala-Ebrel ha Gouel Mikeal
E laka keleal.* » (11)

(Noël et la Saint-Jean divisent le monde — l'année — en deux parts ; les calendes d'avril et la Saint-Michel le divise également).

Les fêtes chrétiennes servent, de même, à mesurer la longueur des jours :

« *Da Nedeleg
Ec'h astenn an deiz paz ur c'hefeleg,
Da deiz-kentañ 'r bloaz
Paz ur waz,
D'ar Rouane,
Paz ul leue.* » (12)

(A Noël le jour allonge d'un pas de bécasse, le jour de l'An d'un pas d'oie, le Dimanche des Rois d'un pas de veau).

Les fêtes rappellent aussi les échéances agronomiques :

(11) E. ERNAULT, *Dictons et proverbes bretons*, in *Mélusine* t. XI 1910-1912, « Noël » (Ms Roussel).

(12) F. VALLÉE, *Supplément au Grand dictionnaire français-breton*, Skridoù Breizh, La Baule, 1948, p. 102.

« *Da Ouel sant Gwennole
Stankañ ar foenneg ouzh ar c'hole.* » (13)

(A la Saint-Gwennole, fermez au bœuf la route du pré.)

Ceci en raison de l'irrigation des prairies qui se faisait à cette époque.

Au calendrier sont encore rapportés des constats zoologiques :

« *D'ar Sul - Bleunioù
E ta an naered eus ar c'hleunioù.* » (14)

(Le dimanche des Rameaux, les serpents sortent des talus.)

Les rythmes botaniques sont aussi rapportés au calendrier chrétien :

« *Pa vez gwelet un aval da ouel Yann
Da Ouel Mikael e vez gwelet kant.* » (15)

(Quand on voit une pomme à la Saint-Jean, à la Saint-Michel on en voit cent.)

Même le domaine de la météorologie peut relever du calendrier religieux :

« *Tremenet pardon Bulad,
A bep koabrenn, pep kaouad.* » (16)

(Passé le pardon de Bulat, à chaque nuage une ondée.)

..

Au-delà des références au calendrier, les saints personnages qui sont l'objet d'un culte sont bien présents dans la parémie bretonne.

Si un certain nombre de sentences à la louange de Dieu apparaissent dans certaines collections, je rappelle la réserve que j'ai faite auparavant sur leur appartenance à la tradition populaire. Néanmoins de nombreux proverbes bien attestés confirment la grande révérence des Bretons pour Dieu.

Ces proverbes rappellent le pouvoir suprême du Seigneur dans des métaphores bien concrètes :

(13) J.-M. LIMON, *Usages et règlements locaux en vigueur dans le département du Finistère*, Lion, Quimper, 1852, p. 281.

(14) P. MARTIN, *Mouez Kerne*, Ar Bayon, An Oriant, 1929, 27.

(15) GOARIN, *Krennlavarioù hor bro*, in *Al Liamm* 58 1956 p. 42.

(16) L.-F. SAUVÉ, *Proverbes et dictons de la Basse-Bretagne*, Champion, Paris, 1878, 806.

« *E-lec'h ma kar Doue e ra Glav.* » (17)

(Là où Dieu veut, il pleut.)

Mais c'est une juste puissance :

« *Doue gant e zorn kleiz a sko* (18)

Hag e-leizh e zorn dehoù a ro. »

(Dieu de sa main gauche frappe et plein la main droite donne.)

Ce Dieu est respectueux de l'ordre établi :

« *An Aotrou Doue en deus lâret d'ar paour:*

Ma n'hoc'h eus ket chistr evit dour. » (19)

(Dieu a dit au pauvre : si vous n'avez pas de cidre buvez de l'eau.)

Si Dieu est rapporté à des préoccupations quotidiennes, il est ramené aussi à une dimension humaine au point qu'on lui trouve, comme à chacun, des limites :

« *Doue a ro e varadoz.* » (20)

(Dieu donne son paradis.)

Ce qui est une façon de dire qu'il ne peut donner que cela.

La familiarité qu'entretiennent les Bretons avec Dieu en fait d'ailleurs un complice que l'on taquine à l'occasion :

« *An Aotrou Doue a ra mintin bemdez*

Met ar vaouez a ra kreisteiz. » (21)

(Le bon Dieu fait le matin tous les jours mais la femme fait le midi.)

Le Diable, par contre, est plus discret dans le proverbe breton.

La référence au malin n'est nullement nécessaire pour soutenir par la menace des préceptes moraux, un code de valeurs, du fait de la cohésion du groupe social qui impose ses normes à tous. (22)

(17) E. ERNAULT, DPB in *Mélusine* IX 1898-1899 p. 267.

(18) M.T., *Furnez leiz an dorn* in *Breiz* 307 1933.

(19) P. LE GOFF, *Proverbes bretons du Haut-Vannetais*, Lafolye Vannes, 1912, p. 47.

(20) Ms KERGOAT *Doue*.

(21) *Ibid.*

(22) La référence au Diable est plus fréquente dans les locutions proverbiales :

« *Bezan sac'h d'an diaoul* » (être le sac du diable) : cacher sa pensée.

« *Bezan diouzh marc'had gant an diaoul* » (être en affaires avec le diable) : préparer un mauvais coup.

Tout au plus rencontre-t-on Paolig (Petit-Paul), c'est le surnom du personnage somme toute aussi complice, dans les proverbes qui se rapportent à quelques comportements sociaux, comme le vol :

« *Bleud an Diaoul a ya da vrenn.* » (23)

(La farine du Diable devient son.)

... dans le même ordre d'idée :

« *Ar pezh a deu diwar goust an Diaoul a ya d'e houarnañ.* » (24)

(Ce qui vient de la part du diable retourne le ferrer.)

Et l'on ajoute, non sans humour :

« *Ha c'hoazh e chom un troad dishouarn.* »

(Et encore reste-t-il un pied sans fer.)

C'est encore sous forme de clin d'œil qu'apparaît le diable dans ce proverbe de portée plus générale :

« *An neb a zebr an Diaoul
A dle debrñ e gernioù.* » (25)

(Quiconque mange le Diable doit aussi manger ses cornes.)

Les saints constituent une série d'autres personnages révélateurs. Ceux-ci apparaissent, comme nous l'avons déjà noté, comme témoins dans le déroulement du calendrier. Le nom du saint est alors introduit par le mot « gouel » (fête) et la mention « sant » (saint) est alors généralement omise devant le nom propre :

« *Da ouel Mark
Merenn vihan d'ar park.* » (26)

(A la « fête » de Mark la collation au champ.)

Il faut remarquer que ce sont les saints de l'almanach qui sont pris ici comme références, ceux de « Buhez ar Sent » (la vie des saints), des personnages conformes donc au canon catholique quand bien même ils seraient peu répandus dans la prénominologie bretonne : Adrien, Luc, Barnabé, Mathias...

(23) SAUVÉ, PBB, 340.

(24) ERNAULT, DPB in *Mélusine IX 1898-1899* p. 260.

(25) VALLÉE, SGDF p. 22.

(26) Almanach de Léon et de Cornouaille 1876.

Des saints plus spécifiquement bretons apparaissent aussi dans le proverbier où on évoque alors la compétence particulière qui amène les Bretons à les invoquer. L'énoncé sentenciel présente, dans ce cas, comme un élément introductif qui renvoie à leur lieu de dévotion du type : « Neb a ya da... » (Quiconque va à...). C'est bien le pèlerinage au lieu sacré qui rend le saint efficient.

« *Deomp da bediñ Sant Herbod
Da reiñ amann leizh ar ribod.* » (27)

(Alors prier Saint-Herbot pour qu'il nous donne du beurre plein la baratte.)

Les recettes rappellent parfois des pratiques superstitieuses :

« *Da Sant-Kadoù
It gant tachoù
'Vit kaout remed deus ar goradoù.* » (28)

(A Saint-Cadou allez avec des clous pour trouver remède aux abcès.)

Le saint, comme personnage anonyme, est aussi bien présent comme symbole dans les représentations analogiques du proverbe breton. Si en français « Nul n'est prophète en son pays », en breton :

« *Biskoazh sant n'eo bet
En e barrez meulet.* » (29)

(Jamais saint n'a été loué dans sa paroisse.)

Là est sans doute la raison pour laquelle c'est au loin qu'il faut aller quérir remèdes et solutions :

« *Ar sant pellañ,
Ar sant gwellañ.* » (30)

(Le saint le plus éloigné, le saint le plus efficace.)

C'est toujours à ses preuves qu'on juge le saint et tout nouveau dans la compagnie doit s'imposer par ses talents :

« *Pep sant nevez en deus e virakloù d'ober.* » (31)

(Tout nouveau saint se doit de faire ses miracles.)

(27) SAUVÉ, PBB 898.

(28) A. LE BRAZ, *Les saints bretons d'après la tradition populaire* in *Annales de Bretagne* (1893-1908).

(30) *Proverbes bretons du pays de Vannes*, in *Revue Morbihanaise* 3 1891.

(31) LE GOFF, PBHV, p. 78.

On se permet des familiarités avec le personnage, s'il lui arrive d'être distrait par exemple :

« *Nan eus sant ha ne gleo
Pa vez sachet war e greoñ.* » (32)

(Il n'y a de saint qui n'entende quand on lui tire la chevelure.)

Mais le saint comme n'importe qui doit souffrir de l'ingratitude des hommes :

« *Echu ar pardon, kenavo d'ar sant.* » (33)

(Fini le pardon, adieu le saint.)

On évoque rarement la sainte, mais s'étonnera-t-on qu'elle soit invoquée au sujet de la beauté ?

« *Ur vilez a santez,
Ur vray a chapel.* » (34)

(Une moche de sainte, une belle de chapelle.)

*

**

Depuis les préceptes normatifs qui répondent en écho à l'enseignement de l'Eglise jusqu'aux personnages sacrés du culte chrétien ramenés au niveau des relations familières, toutes les références à la religion que nous venons de voir jouissent d'une connotation globalement positive.

Néanmoins, dans des allusions aux pratiques exigées par la religion, comme l'assistance à la messe ou les engagements liés à certains sacrements, la parémie bretonne apporte sa caution avec plus de réserve :

« *Pa garehe ar person dizimeziñ an dud e vehe reet dezhoñ pevar skoed e-lec'h daou.* » (35)

(Si le prêtre voulait bien « démarier » les gens, on lui donnerait quatre écus au lieu de deux.)

Ou encore : « *Da Wener ar Groez*

N'eus ken ar sent a ya da goves. » (36)

(Le vendredi saint il n'y a que les saints qui vont à confesse.)

(32) *Skiant an tad-koz*, in Arvorig 1 1913 p. 10.

(33) Ms KERGOAT, *Pardon*.

(34) *Deiziataer*, Skol an Emsav, 1981, Ebrél.

(35) LE GOFF, PBHV, p. 68.

(36) Ms KERGOAT, *Gwener-ar-Groaz*.

Par opposition à cette caution du proverbiaire à l'enseignement de l'Eglise, la connotation négative dans son ensemble qui caractérise les proverbes qui se rapportent au clergé est un trait qui tient de l'incohérence à première vue.

En effet, les dictons qui parlent des hommes d'Eglise le font sur le ton de la critique et de la raillerie.

Même lorsque le prêtre sert de référence dans un dicton météorologique le présage qu'on y énonce ne peut être que défavorable :

« *Pa groz ar person Sul ar Beuz hag amzer fall en deiz- se, e vo oraj e-pad ar bloaz.* » (37)

(Quand le curé gronde le dimanche des Rameaux et qu'il fait mauvais ce jour-là, il y aura de l'orage pendant toute l'année.)

Nos prêtres collecteurs ont été bien obligés, à leur corps défendant, de répertorier quelques-uns des travers de la corporation, ne serait-ce qu'à cause de la popularité de certaines formules. Pierre Le Goff (38) tente d'ailleurs de relativiser le discrédit en glissant dans sa collection, en guise d'introduction de rubrique, un apophtegme tiré du Dictionnaire de l'Armerye (39) :

« *Ar veleien 'vel ar re'rall
A zo sujet d'an teodoù fall.* »

(Les prêtres comme les autres sont soumis aux mauvaises langues.)

En écho, Sauvé rapporte bien :

« *Kelien ha melien,
Menec'h ha beleien :
Pevar seurt loened
Ar gwashañ zo er bed.* » (40)

(Mouches et fourmis, moines et prêtres : quatre sortes d'animaux des pires qui soient au monde.)

Plus précisément, on reproche d'abord aux prêtres leur autoritarisme :

(37) ERNAULT DPB, in *Mélusine* XI 1910-1912, Rameaux.

(38) LE GOFF, PBHV, p. 137.

(39) *Dictionnaire français-breton ou français-celtique du dialecte de Vannes* par Monsieur l'A***, Leyde, 1744.

(40) SAUVÉ, PBB 879.

« *Ur person en deus bepred rezon get e gloc'her.* » (41)

(Un curé a toujours raison contre son bedeau.)

On caricature leur manque de cœur :

« *Ar veleien a zo yuzaz : kanañ a reont pa vez ar re all o leñvañ.* » (42)

(Les prêtres sont traîtres : ils chantent quand les autres pleurent.)

Le proverbe traite avec dédain leur activité qui est ramenée au niveau d'un métier ordinaire. Le prêtre se fatigue peu pour un bon salaire :

« *Ur beleg 'lâret an oferenn-bred
Zo kad da vago ur wreg.* » (43)

(Un prêtre en disant la grand-messe est capable de nourrir une femme.)

Si encore il était efficace mais :

« *Komansomp ! 'me 'r person
Pa oa bet teir eur sermon.* » (44)

(Commençons, disait le prêtre, quand il y avait eu trois heures de sermon.)

De plus, les actes des prêtres sont peu conformes à leurs paroles :

« *Peurvuiñ ur beleg
A lâret en ur brezeg :
Selaouit ma c'homzoù,
Laoskit ma oberoù.* » (45)

(Généralement un prêtre dit en prêchant : écoutez mes paroles, laissez mes actes.)

Les hommes d'Eglise ont un penchant marqué pour les plaisirs de la table :

« *Aotrou Person, mar grit ar gest
C'hwi a raio ivez ar fest.* » (46)

(41) LE GOFF, PBHV, p. 129.

(42) A.-E. TROUDE *Nouveau dictionnaire pratique breton-français*, Lefournier, Brest, 1876, p. 807.

(43) Ms KEMENER, p. 5.

(44) ERNAULT, PDB in *Mélusine VIII 1896-1897*, Dire.

(45) SAUVÉ, PBB 885.

(46) Ibid. 881.

(Monsieur le curé, si vous faites la quête vous ferez aussi la fête.)

Les moines ne sont pas plus édifiants en la matière :

« *James boutailhad mat a win
Ne reas trubuilh da gabusin.* » (47)

(Jamais bonne bouteille de vin ne fit de tort à capucin.)

Ces derniers pêchent aussi par égocentrisme :

« *Pep manac'h
A gomz evit e sac'h.* » (48)

(Chaque moine parle pour son sac.)

L'appât du gain revient souvent à propos du clergé dont on critique la richesse relative. Cependant, lorsque le sort permet d'y prendre part sous la forme d'un héritage, une croyance superstitieuse demande qu'on cherche à s'en défaire au plus vite. Je reviendrai plus loin sur ce préjugé, mais mentionnons quelques formules :

Cambry (49) note : « *Heritaj ur beleg arabat e gas d'ar penn uhelañ
d'an ti.* »

(Héritage de prêtre, ne le portez pas près de l'âtre.) Ce qui sous-entend qu'il vaut mieux le laisser près de la porte pour qu'on puisse rapidement le faire sortir.

« *Madou beleien ha plouz ed-du
Ned int mat 'met d'ober ludu.* » (50)

(Biens de prêtres et paille de blé noir ne sont bons qu'à faire de la cendre.)

*
**

Le proverbiaire n'est donc pas tendre pour ces hommes d'Eglise pourtant bien présents en Bretagne. En fin de compte, tous ces prosélytes sont renvoyés au châtement annoncé dans leur propre discours : à « *Oferenn pe ifern!* » (51) (Messe ou enfer !) que proclame la sentence d'Eglise, la sagesse populaire réplique par :

« *Neus ken met seurezed ha beleien ba'n ifern.* » (52)

(47) *Proverbou spagnol* 86.

(48) J. GROS, *Le trésor du breton parlé* t. III, 1976, p. 318.

(49) J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, Cercle Social, Paris, an VII, p. 33.

(50) K. RIOU, *Furnez Breiz - Dictons bretons*, Le Doaré, Quimper, 1976, p. 28.

(51) M. GWEZENNEG, *Krennlavarioù brezhonek*, in *Barr-Heol* 54 1957 p. 34.

(52) Y.-E. PLOURIN, *Krennlavarioù deus Sant-Serves Kernew*, in *Planedenn* 3 1980, 53.

(Il n'y a que des bonnes sœurs et des curés en enfer.)

Dans un pays de tradition chrétienne bien implantée il paraît curieux de voir le clergé décrit unanimement sous des traits aussi vifs. Aussi nous faut-il rechercher une explication.

Notons d'abord que dans l'ensemble des proverbes qui se rapportent aux corps de métiers, et le clergé en constitue un au regard du proverbiaire breton, certaines activités professionnelles sont mises en exergue bien plus que d'autres : l'homme d'Eglise rivalise avec le meunier et le tailleur autant en raison du nombre de proverbes dont il est le sujet qu'en raison de la variété des tares dont il est affublé.

Ce parallèle que je viens de faire n'a pas seulement valeur de comparaison stylistique ou statistique. Il replace au contraire le prêtre dans le contexte social qui a produit le proverbe : le prêtre est un élément de l'articulation d'une communauté au même titre que le meunier ou le bûcheron.

Il serait hors de propos de s'attarder ici sur le schéma d'articulation sociale qui se dégage du proverbiaire breton (53). Rappelons seulement que les proverbes qui se rapportent aux métiers tiennent de la définition générale du proverbe : celui-ci proclame la norme. Cependant, à la différence des proverbes moraux ou météorologiques dont les recettes peuvent être acceptées par tous, les proverbes socio-professionnels (comme les proverbes ethnologiques d'ailleurs) proclament la norme du plus grand nombre, du groupe dominant : c'est la norme du paysan.

Il n'y a donc rien d'étonnant au fait que la grande majorité des proverbes qui se rapportent au laboureur soient connotés positivement :

« *Diwar brec'h al labourer emañ ar bed holl o vevañ.* » (54)

(C'est par le bras du laboureur que vit le monde entier.)

Par contre, sont péjoratifs la quasi-totalité des jugements portés sur les corps de métiers avec lesquels le paysan entretient des relations.

Cependant, dans l'ensemble des relations de proximité, trois des voisins du paysan occupent une position singulière : le meunier, le tailleur et le prêtre. Il me semble que la raison en est curieusement la même pour les trois.

Le type de relation marchande qu'entretient le paysan avec le meunier et le tailleur explique que ces deux personnages se voient souvent

(53) Voir L. KERGOAT, *Skeudenn empradur ar gevredigezh er grennlavariaoueg vrezhonek* à paraître dans les mélanges L. Fleuriot.

(54) *Almanak Breiz-Izel gret evit an dud diwar ar meaz evit ar bloavez dizeost 1872.*

traités de voleurs : ils se rétribuent eux-mêmes à leur propre aune, le meunier en se servant dans le sac de grain qu'on lui a confié, le tailleur en faisant payer une étoffe dont on ne peut, en aucune manière, vérifier si elle sera entièrement employée pour l'ouvrage. Cette vérification impossible ne vaut-elle pas aussi pour le prêtre : les garanties vendues pour l'au-delà échappent au contrôle du paysan.

Par ailleurs, dans un monde où on travaille dur, la commodité, plus supposée que réelle, de la vie matérielle du meunier ou du tailleur a attisé aussi une certaine jalousie : celui qui doit affronter les rigueurs du temps ne peut qu'être acerbe vis-à-vis de ceux qu'il considère comme des « planqués » qui serait le mot de la tradition populaire d'aujourd'hui. Le prêtre n'appartient-il pas aussi à cette caste de gens à l'abri ?

Enfin, et c'est peut-être le point essentiel, nos trois personnages possèdent, chacun à sa manière, une science qui est hors de portée du paysan. « Beaucoup étaient sorciers ou passaient pour l'être... » écrit Paul-Yves Sébillot (55) à propos des meuniers. Effectivement, le meunier est, à ses heures, rebouteux, guérisseur ou sourcier. Le tailleur, par contre est l'« intellectuel » de la communauté. C'est le beau parleur qui sait flatter les oreilles féminines que son métier amène à fréquenter : la transmission de la littérature populaire orale lui doit beaucoup. Le proverbe le présente en « den a bluenn » (homme de plume).

Le prêtre, quant à lui, est la relation obligée avec l'autre monde. Cet entremetteur est donc jaloux de la même manière à cause du « pouvoir » spécifique sur lequel le paysan n'a aucune prise. Que ses biens soient l'objet du comportement superstitieux que nous avons mentionné tout à l'heure n'a donc rien d'étonnant : on ne touche pas au surnaturel sans attirer la malchance.

*

**

Le proverbiaire breton proclame un « code paysan ». La morale d'inspiration religieuse s'y intègre dans la mesure où elle correspond à des universaux. Le dogme y apparaît lorsqu'il est transposable en formules concrètes. Le paysan s'est fixé lui-même les données de sa religion populaire et il fait semblant de ne voir dans les représentants de la religion instituée que des concurrents.

En ce sens, la relation du proverbiaire breton à la religion ne présente pas de particularités très spécifiques. Nous retiendrons cependant la fréquence des références religieuses qui atteste la prégnance du fait religieux dans la psychologie collective des Bretons.

Lukian KERGOAT

(55) P.-Y. SEBILLOT, *Le folklore de la Bretagne*, t. I, Paris, 1968, p. 237.